



---

Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

<b>Heures d'ouverture</b> du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h et vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : mairie@stotzheim.fr
<b>Permanence</b> du Maire :	Lundi soir de 19 h à 20 h
Réunion du <b>Conseil Municipal</b> :	1 <sup>er</sup> lundi du mois à 20 h
Heures d'ouverture de la <b>bibliothèque</b> :	Mercredi de 17 h à 18 h 30 et vendredi de 19 h à 20 h 30
Heures d'ouverture de la <b>déchetterie</b> de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	Lundi, mercredi, vendredi et samedi (sauf jours fériés) de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00
<b>TAXI CO</b> :	Réservation 24 heures à l'avance au 03 88 08 28 46
Urgences <b>Eau et Assainissement</b> :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des <b>poubelles jaunes</b> :	Semaines paires
<b>Société Protectrice des Animaux</b> à Lièpvre :	03 89 58 90 03

---

## Association Fleurs à Stotzheim

En ce début d'année, l'Association Fleurs à Stotzheim voudrait vous présenter ses meilleurs vœux pour 2010 et vous remercier pour votre participation au sentier des crèches en mettant à disposition une fenêtre, une crèche, en décorant une fenêtre, votre maison.

Merci à Monsieur D'ANDLAU pour les branches de sapin, aux enfants pour la décoration des sapins et à l'éveil religieux pour leur belle crèche.

Merci à la Commune pour la décoration du village.

Merci à tous les habitants présents lors de la soirée du 20 décembre, malgré l'épais manteau neigeux.

Merci à tous les choristes, petits et grands, pour leurs chants : ils ont su nous plonger dans l'esprit de Noël.

Et pour clôturer cette période de fêtes, merci à tous ceux qui ont ramené leur sapin lors de la crémation.

Merci et rendez-vous en novembre pour la 5e édition : crèches, fenêtres, idées sont les bienvenues.

À présent, attendons les beaux jours pour pouvoir fleurir notre village.

L'Association Fleurs à Stotzheim

---

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 11 janvier 2010

N° 1

#### **ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET PATRIMONIAUX**

- Vu le programme prévisionnel des travaux d'exploitation et patrimoniaux et l'état de prévision des coupes établi par l'ONF pour l'exercice 2010,
- Entendu M. le Maire qui présente le bilan forestier 2009,
- Vu le compte rendu de la réunion du 4 janvier 2010 avec M. le Maire, M. Pascal ZIRNHELD de l'ONF, M. Étienne WURRY, adjoint chargé des affaires forestières,

#### **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le programme des travaux patrimoniaux et d'exploitation pour l'exercice 2010,
- PRÉCISE que les travaux de nettoyage, dépressage et cloisonnement des parcelles 7b et 25 du programme des travaux patrimoniaux 2010 seront réalisés par une entreprise, travaux estimés à 4 181,20 €,

- PRÉCISE que les travaux de maintenance (périmètre et parcellaire) des parcelles 1b, 31a, 31b, 32, 4, 20, 11, 33 et les travaux de nettoyage, dépressage et cloisonnement de la parcelle 8 du programme des travaux patrimoniaux 2010 seront effectués en régie communale,
- AUTORISE le Maire à signer les conventions et les devis établis dans le cadre de ce programme.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 2

## **DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER**

- Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Me POLIFKE, notaire à BARR, concernant la vente d'un ensemble immobilier de 23,71 ares au total, cadastré section 6 parcelle 4 de 14,19 ares (sol, maison et bâtiments accessoires) et section 4 n° A/49 de 9,52 ares (terre) sis 6 rue des Roses appartenant à Mme Patricia MAPPUS épouse RUTTIMANN,
- Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Me POLIFKE, notaire à BARR, concernant la vente d'un terrain provisoirement cadastré section 4 parcelle B/49 de 7,11 ares (pré) appartenant à Mme Patricia MAPPUS épouse RUTTIMANN,
- Considérant que les immeubles en question sont soumis au droit de préemption urbain,
- Considérant cependant que l'acquisition de ces immeubles ne présente pas d'intérêt pour la Commune,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de ces cessions.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 3

## **DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES**

- Vu la circulaire préfectorale du 21 décembre 2009 indiquant les critères d'intervention fixés par la commission d'élus pour l'exercice 2010 au titre de la DGE,
- Considérant que le projet « École » n'est pas assez avancé et n'est pas encore chiffré,
- Considérant que la Commune ne prévoit pas de travaux pouvant bénéficier de la DGE pour l'exercice 2010,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- PREND ACTE de la circulaire, aucun travail prévu n'entrant dans les critères d'attribution de la DGE pour l'exercice 2010. Les projets en étude seront présentés en 2011.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 4

## **CERTIFICATION EUROPÉENNE DE LA FORÊT**

- Entendu les explications du Maire sur la démarche de certification de la forêt alsacienne et les conditions d'adhésion des communes à cette procédure, ainsi que sur les inconvénients et les avantages de la certification,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'adhérer au cahier des charges du propriétaire forestier et à la Politique de Qualité et de la Gestion Forestière Durable définie par l'entité régionale PEFC Alsace, ouvrant droit d'usage de la marque PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières),
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents en vue de l'adhésion de la Commune à la structure PEFC Alsace et à verser la contribution demandée soit :
  - 10 € lors de la constitution du dossier,
  - 0,10 € par an et par hectare de forêt relevant du régime forestier.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**ACCEPTATION D'UN REMBOURSEMENT DE SINISTRE**

- Vu la déclaration de sinistre pour les dommages causés au portail et au pilier du cimetière,
- Vu les factures réglées par la Commune pour réparer le portail et le pilier endommagés,
- Vu la proposition de dédommagement d'un montant de 1 941,10 € TTC par Axa France IARD,
- Considérant que ni les dépenses ni les recettes induites par cet accident n'ont été prévues au budget primitif 2009,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE pour solde de tout compte la somme de 1 941,10 € TTC versée par Axa France IARD pour les dommages causés au portail et au pilier du cimetière.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**DEMANDE DE SUBVENTION D'UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE**

- Vu le courrier par lequel la Maison Familiale Rurale « Saint Dié des Vosges » sollicite le versement d'une subvention dans le cadre de la participation au fonctionnement des établissements scolaires qui scolarisent un jeune domicilié à STOTZHEIM sur l'année scolaire 2009-2010,
- Considérant que la préférence doit être donnée aux écoles maternelles et élémentaires du village,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de ne pas allouer la subvention sollicitée.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**CONTRAT AVEC L'AGENCE LAMY : GÉRANCE LOCATIVE**

- Vu les dépenses réalisées pour cette gestion,
- Considérant que les prestations de l'agence Lamy ne sont pas satisfaisantes et que les locataires s'adressent directement à la Mairie,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de résilier le contrat de gestion locative avec l'agence LAMY,
- CHARGE le Maire d'avertir l'agence selon les clauses du mandat d'administration des biens signé le 14 avril 2008,
- DÉCIDE de supprimer la régie de recettes destinée à l'encaissement des loyers et des charges des logements communaux,
- PRÉCISE que la gestion des logements communaux sera effectuée par la Commune.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FAÇADES**

- Vu la délibération du 5 novembre 2001 fixant les taux en euros et les critères applicables à compter du 1er janvier 2002 pour le subventionnement des travaux de restauration des bâtiments,
- Vu le dossier de demande de subvention communale pour ravalement de façades présenté par Monsieur Paul CROMER pour les travaux de peinture réalisés sur son immeuble sis au 41 route Romaine à Stotzheim,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'allouer la subvention suivante à M. Paul CROMER : 60 m<sup>2</sup> à 3 €, soit 180 €,
- PRÉCISE que cette subvention sera imputée à l'article 6574 "Subventions pour rénovation de façades" prévu au budget primitif 2010.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

*M. Paul CROMER, personnellement intéressé n'a pas participé aux délibérations ni au vote*

**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS LOCALES**

- Vu les budgets précédents,
- Considérant que le Conseil souhaite soutenir les associations locales justifiant d'une activité en leur octroyant une subvention de fonctionnement,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- ALLOUE une subvention de 170 euros à chaque association locale en activité,
- SUBORDONNE le versement de cette subvention au dépôt en Mairie, par chaque association, d'un rapport d'activité,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2010 au compte 6574.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES**

- Vu le budget précédent,
- Entendu l'avis des conseillers sur la reconduction ou l'augmentation des crédits de fonctionnement des écoles,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- APPROUVE les propositions de crédits alloués au fonctionnement des écoles qui seront inscrits au budget primitif 2010 comme suit :
  - compte 60678 : Fournitures scolaires diverses : 2 980,00 €  
(2 200,00 € crédits alloués en 2010 + 780,00 € crédits non utilisés en 2009)
  - compte 60675 : Livres scolaires : 535,00 €
  - compte 6574 : Subvention Coopérative école primaire : 300,00 €
  - compte 6574 : Subvention Coopérative école maternelle : 300,00 €

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**LE COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉLIBÉRATIONS EST AFFICHÉ À LA MAIRIE**

# ÉTAT CIVIL

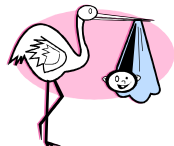
## DÉCÈS :

Mme Odile Marie SCHAAL épouse SEILER, demeurant 11 Haut-Village à STOTZHEIM, est décédée le 25 décembre 2009 à STOTZHEIM, à l'âge de 62 ans.



M. Georges Edmond SPITZ, demeurant 33 route Romaine à STOTZHEIM, est décédé le 7 janvier 2010 à EPFIG, à l'âge de 89 ans.

M. Roger Paul ECARNOT, demeurant 42 route Romaine à STOTZHEIM, est décédé le 21 janvier 2010 à STOTZHEIM, à l'âge de 85 ans.



## NAISSANCE :

Joris KIENE, fils de Hervé KIENE et de Michèle GILG, demeurant 1 rue des Roses, est né le 9 janvier 2010.



## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

### FÉVRIER

06/02/2010	Soirée théâtre	Salle des Fêtes	Chorale Ste Cécile	20 h 00
06-07/02/2010	Vente de cartes de membres		Étoile Sportive	
14/02/2010	Carnaval des enfants	Salle des Fêtes	Folie's Club	13 h 30
20/02/2010	Pot au Feu	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00



## AUTORISATION DES SOLS ACCORDÉE

### Déclaration préalable :

Commune de Stotzheim : installation portail, 4 rue des Prunes



## LOCATION LOGEMENTS COMMUNAUX

- Le logement situé au 1<sup>er</sup> étage du **8 Quartier Central à Stotzheim** (ancienne maison des sœurs) est vacant. L'appartement est composé de 4 pièces.

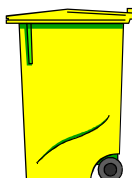
**Loyer : 550 €**, charges non comprises (chauffage collectif au bois).

- Le logement situé au 1<sup>er</sup> étage du **32 route Romaine à Stotzheim** (au-dessus de l'école bleue) est vacant. L'appartement est composé de 3 pièces.

**Loyer : 550 €**, charges non comprises (chauffage collectif au bois).

**Les personnes intéressées peuvent contacter directement la Mairie.**

## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



La **prochaine collecte des bacs jaunes** aura lieu le **jeudi 4 février 2010** (semaine impaire).

Selon le calendrier du SMICTOM, la semaine 1 était du 4 au 8 janvier 2010 (les vendredi 1<sup>er</sup> et samedi 2 janvier faisant encore partie de la semaine 53 de l'année 2009).

Le calendrier-guide du tri 2010 du SMICTOM est disponible au secrétariat de la Mairie.



## PONT CHEMIN DE ZELLWILLER



Suite à l'accident du 18 janvier, ayant eu pour conséquence l'arrachage des glissières de sécurité du pont sur l'Andlau au niveau du chemin agricole reliant Stotzheim à Zellwiller, **la circulation et le stationnement sont interdits pour tous les véhicules**. Les accès sont entravés afin d'interdire l'accès au pont et garantir la sécurité publique jusqu'à la réparation et la remise en place des glissières de protection. La Commune de ZELLWILLER a pris un arrêté municipal dans ce sens, publié sur les panneaux d'affichage des Mairies de Stotzheim et de Zellwiller.

---

---

## FORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS DE 1<sup>re</sup> ET 2<sup>e</sup> CATÉGORIE

Mme Sylvie DUCRET, comportementaliste, organise prochainement des formations, suite à la loi du 20/06/2008 concernant les propriétaires et détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie :

- le 13 février de 8 h 30 à 16 h 30 (pause déjeuner incluse),
- les 23 et 24 février de 14 h 00 à 17 h 30, formation en 2 après-midis,
- le 27 février de 8 h 30 à 16 h 30 (pause déjeuner incluse).

Ces formations se dérouleront à la pension de l'écluse située à GERSTHEIM.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter

**Sylvie DUCRET – LE CHIEN ET VOUS**

**67300 SCHILTIGHEIM - Tél. : 06 62 76 94 91 - Email : [contact@lechienetvous.net](mailto:contact@lechienetvous.net)**



---

---

## BOUGE TES VACANCES !

Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr et du Bernstein organise diverses activités au centre sportif du Piémont de Barr, **pour les jeunes de 11 à 18 ans, du 8 au 12 février et du 15 au 19 février 2010.**

Au programme : cinéma, bowling, Laserquest, sortie ski...

**Un séjour ski et snowboard à Morzine est organisé du 6 au 13 février 2010 à 530 €** comprenant l'hébergement, le transport, les remontées mécaniques, l'encadrement et l'assurance. Rajoutez 20 € pour la location de ski et 45 € pour un surf (chèques vacances et bons CAF acceptés).

Le programme et les bulletins d'inscription sont disponibles au secrétariat de la Mairie.

Vous pouvez également contacter le Service Animation Jeunesse de Barr au 03 88 08 84 22 ou le Service Animation Jeunesse de Dambach-la-Ville au 06 84 82 92 00 ou par email [jeunesse@pays-de-barr.com](mailto:jeunesse@pays-de-barr.com)



---

---

## VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

La Commune organise une vente de bois de chauffage le **vendredi 5 février 2010 à 19 h 00** à la mairie de Stotzheim. Le catalogue est disponible **en Mairie, dans les présentoirs au rez-de-chaussée** ou chez **Étienne WURRY, domicilié 37 Quartier Central** à STOTZHEIM.

